

Fiche de données de sécurité (FDS) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Date d'émission : 24-oct.-2019

Date de révision : 01-mai-2024

Version 2

## SECTION 1 : Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

### 1.1 Identificateur de produit

Produit n° 47746  
Nom du produit 4% Formaldéhyde, Methanol Free

### Contient

Nom chimique	Numéro d'index	N° CAS
Aldéhyde formique (0 - 10%)	605-001-00-5	50-00-0

### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées Utilisation en recherche uniquement. Ne pas utiliser en diagnostic.

### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Importateur (Applicable uniquement dans l'UE)	Fabricant
Cell Signaling Technology Europe B.V. Dellaertweg 9b 2316 WZ Leiden The Netherlands TEL: +31 (0)71 7200 200 FAX: +31 (0)71 891 0019	Cell Signaling Technology, Inc. 3 Trask Lane Danvers, MA 01923 United States TEL: +1 978 867 2300 FAX: +1 978 867 2400
Website	www.cellsignal.com
Adresse e-mail	info@cellsignal.eu

### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

**CHEMTREC** 24 hours a day, 7 days a week, 365 days a year  
+1 703 527 3887 (INTERNATIONAL) +1 800 424 9300 (NORTH AMERICA)

Europe 112

## SECTION 2 : Identification des dangers

### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

Règlement (CE) n ° 1272/2008

Sensibilisation cutanée	Catégorie 1 - (H317)
Mutagénicité sur les cellules germinales	Catégorie 2 - (H341)
Cancérogénicité	Catégorie 1B - (H350)

## 2.2. Éléments d'étiquetage



### Mention d'avertissement

Danger

### Mentions de danger

H317 - Peut provoquer une allergie cutanée.

H341 - Susceptible d'induire des anomalies génétiques.

H350 - Peut provoquer le cancer.

### Declaración (s) de Precaución

P201 - Se procurer les instructions spéciales avant utilisation.

P202 - Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.

P261 - Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

P272 - Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.

P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

P302 + P352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon.

P308 + P313 - EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée : Consulter un médecin.

P333 + P313 - En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : Consulter un médecin.

P362 + P364 - Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

P405 - Garder sous clef.

P501 - Éliminer le contenu/récipient dans une usine d'élimination des déchets homologuée.

## 2.3. Autres dangers

le mélange contient 0 % de composants dont la toxicité aiguë est inconnue.

Pour le texte complet des phrases H et EUH mentionnées dans cet article, voir la section 16

## SECTION 3 : Composition/informations sur les composants

Nom chimique	N° CAS	% massique	N° CE	Classification (Règ. 1272/2008)	Numéro d'enregistrement REACH
Aldéhyde formique	50-00-0	4	200-001-8	Acute Tox. 3 (H301) Acute Tox. 3 (H311) Acute Tox. 3 (H331) Skin Corr. 1B (H314) Skin Sens. 1 (H317) Muta. 2 (H341) Carc. 1B (H350)	aucune donnée disponible

Pour le texte complet des phrases H et EUH mentionnées dans cet article, voir la section 16

## SECTION 4: Premiers secours

### 4.1. Description des premiers secours

#### Conseils généraux

Adapter le traitement de premiers secours à la nature de la blessure. Si les symptômes persistent ou si le moindre doute existe, il faut consulter un médecin.

<b>Inhalation</b>	Transporter à l'extérieur en cas d'inhalation accidentelle de vapeurs. Consulter un médecin.
<b>Contact avec la peau</b>	Laver immédiatement au savon et abondamment à l'eau en enlevant les vêtements contaminés et les chaussures. Consulter un médecin.
<b>Contact oculaire</b>	Bien rincer avec beaucoup d'eau pendant au moins 15 minutes et consulter un médecin.
<b>Ingestion</b>	Boire beaucoup d'eau. En cas d'ingestion, ne pas faire vomir - consulter un médecin. Ne jamais faire ingérer quoi que ce soit à une personne inconsciente.

#### **4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Irritation oculaire. Irritation cutanée. Les symptômes de réactions allergiques peuvent inclure éruption cutanée, démangeaisons, œdème, difficultés respiratoires, sensation de tintement dans les mains et les pieds, vertiges, évanouissements, douleurs poitrinaires, douleurs musculaires ou bouffées de chaleur.

#### **4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

**Notes au médecin** Traiter les symptômes.

### **SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

#### **5.1. Moyens d'extinction**

<b>Moyens d'extinction appropriés</b>	Prendre des mesures d'extinction adaptées aux conditions locales et à l'environnement avoisinant
<b>Moyens d'extinction déconseillés</b>	Aucune information disponible

#### **5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

La décomposition thermique peut entraîner le dégagement de gaz et de vapeurs irritants.

#### **5.3. Conseils aux pompiers**

Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection. Utiliser un équipement de protection individuelle.

### **SECTION 6 : Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**

#### **6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

<b>Pour les non-secouristes</b>	Tenir les personnes à l'écart du déversement/de la fuite et en amont du vent. Évacuer le personnel vers des zones sûres. Éviter de respirer les vapeurs ou les brouillards. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Mettre en place une ventilation adaptée. Utiliser un équipement de protection individuelle. Ne pas toucher les récipients endommagés ou le produit déversé à moins de porter les vêtements de protection appropriés.
<b>Pour les secouristes</b>	Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8.

#### **6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

Ne doit pas être rejeté dans l'environnement. Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger. Avertir les autorités locales s'il est impossible de confiner des déversements significatifs.

#### **6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

<b>Méthodes de confinement</b>	Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger.
<b>Méthodes de nettoyage</b>	Absorber avec une matière absorbante inerte. Ramasser et transférer dans des récipients correctement étiquetés. Nettoyer soigneusement la surface contaminée.

#### **6.4. Référence à d'autres sections**

Voir les sections 8 et 13 pour plus d'informations.

## SECTION 7 : Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Éviter de respirer les vapeurs ou les brouillards. Mettre en place une ventilation adaptée. Porter un équipement de protection individuel. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation. En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conserver le récipient bien fermé, au sec et dans un endroit bien ventilé.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation comme réactif de laboratoire.

## SECTION 8 : Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle					
Nom chimique	Union européenne	Royaume-Uni	France	Espagne	Allemagne
Aldéhyde formique		STEL 2 ppm STEL 2.5 mg/m <sup>3</sup> TWA 2 ppm TWA 2.5 mg/m <sup>3</sup>	TWA 0.5 ppm STEL 1 ppm C2	STEL 0.3 ppm STEL 0.37 mg/m <sup>3</sup> S+	TWA: 0.3 ppm TWA: 0.37 mg/m <sup>3</sup> Skin Ceiling / Peak: 0.6 ppm Ceiling / Peak: 0.74 mg/m <sup>3</sup>
Nom chimique	Italie	Portugal	Pays-Bas	Finlande	Danemark
Aldéhyde formique		Ceiling 0.3 ppm S+ C(A2)	STEL 0.5 mg/m <sup>3</sup> TWA 0.15 mg/m <sup>3</sup>	TWA 0.3 ppm TWA 0.37 mg/m <sup>3</sup> STEL 1 ppm STEL 1.2 mg/m <sup>3</sup> Ceiling 1 ppm Ceiling 1.2 mg/m <sup>3</sup>	Ceiling 0.3 ppm Ceiling 0.4 mg/m <sup>3</sup>
Nom chimique	Autriche	Suisse	Pologne	Norvège	Irlande
Aldéhyde formique	H* STEL 0.5 ppm STEL 0.6 mg/m <sup>3</sup> TWA 0.5 ppm TWA 0.6 mg/m <sup>3</sup> B Ceiling 0.5 ppm Ceiling 0.6 mg/m <sup>3</sup> Sh/Sah**	SS-C** S+ TWA 0.3 ppm TWA 0.37 mg/m <sup>3</sup> C3 STEL 0.6 ppm STEL 0.74 mg/m <sup>3</sup>	TWA 0.5 mg/m <sup>3</sup> STEL 1 mg/m <sup>3</sup>	TWA 0.5 ppm TWA 0.6 mg/m <sup>3</sup> Ceiling 1 ppm Ceiling 1.2 mg/m <sup>3</sup> K** A+ STEL 0.5 ppm STEL 0.6 mg/m <sup>3</sup>	TWA 2 ppm TWA 2.5 mg/m <sup>3</sup> STEL 2 ppm STEL 2.5 mg/m <sup>3</sup>

### 8.2. Contrôles de l'exposition

#### Contrôles techniques appropriés

Douches, rince-oeils et systèmes de ventilation

**Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle**

<b>Protection des yeux/du visage</b>	Lunettes de sécurité avec protections latérales
<b>Protection de la peau</b>	Porter des gants de protection et des vêtements de protection
<b>Protection des mains</b>	Gants imperméables
<b>Autres</b>	Porter un vêtement de protection approprié
<b>Protection respiratoire</b>	Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire

**Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement**

Aucune information disponible

**SECTION 9 : Propriétés physiques et chimiques**

**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

<b>État physique</b>	Liquide - Transparent
<b>Couleur</b>	Incolore
<b>Odeur</b>	Aucune information disponible

<u>Propriété</u>	<u>Valeurs</u>	<u>Remarques • Méthode</u>
<b>pH</b>	7.4	@ 20 °C
<b>Point de fusion /congélation</b>	Aucune information disponible	Aucune information disponible
<b>Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition</b>	Aucune information disponible	Aucune information disponible
<b>Point d'éclair</b>	Aucune information disponible	Aucune information disponible
<b>Taux d'évaporation</b>	Aucune information disponible	Aucune information disponible
<b>Inflammabilité</b>	Aucune information disponible	Aucune information disponible
<b>Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité</b>		Aucune information disponible
<b>Pression de vapeur</b>	Aucune information disponible	Aucune information disponible
<b>Densité de vapeur</b>	Aucune information disponible	Aucune information disponible
<b>Masse volumique et/ou densité</b>	Aucune information disponible	Aucune information disponible
<b>Solubilité</b>	Aucune information disponible	Aucune information disponible
<b>Coefficient de partage : n-octanol/eau</b>	Aucune information disponible	Aucune information disponible
<b>Température d'auto-inflammabilité</b>	Aucune information disponible	Aucune information disponible
<b>Température de décomposition</b>	Aucune information disponible	Aucune information disponible
<b>Viscosité</b>	Aucune information disponible	Aucune information disponible
<b>Propriétés explosives</b>	Aucune information disponible	Aucune information disponible
<b>Propriétés comburantes</b>	Aucune information disponible	Aucune information disponible

**9.2. Autres informations**

<b>Point de ramollissement</b>	Aucune information disponible
<b>Masse molaire</b>	Aucune information disponible
<b>Solubilité dans d'autres solvants</b>	Aucune information disponible
<b>Teneur en COV</b>	Aucune information disponible
<b>Densité de liquide</b>	Aucune information disponible

**SECTION 10 : Stabilité et réactivité**

**10.1. Réactivité**

Aucune information disponible.

**10.2. Stabilité chimique**

Stable dans les conditions normales.

**10.3. Possibilité de réactions dangereuses**

**Polymérisation dangereuse** Aucune polymérisation dangereuse ne se produit.  
**Réactions dangereuses** Aucun(e) dans des conditions normales de transformation

**10.4. Conditions à éviter**

Tenir à l'écart des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'ignition.

**10.5. Matières incompatibles**

Aucune information disponible.

**10.6. Produits de décomposition dangereux**

Oxydes de carbone  
Chlorure d'hydrogène  
les oxydes de phosphore  
Oxydes de potassium  
Oxydes de sodium

**SECTION 11 : Informations toxicologiques**

**11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008**

Ce matériel ne doit être traité que par la supervision étroite de ceux qui sont correctement qualifiés dans la manipulation et l'utilisation de produits chimiques potentiellement dangereux. Il faut garder à l'esprit que les propriétés toxicologiques et physiologiques de ce composé ne sont pas bien définies.

Nom chimique	DL50 oral	DL50 dermal	CL50 par inhalation
Aldéhyde formique	= 100 mg/kg (Rat)	= 270 mg/kg (Rabbit)	= 0.578 mg/L (Rat) 4 h

**Toxicité aiguë inconnue** le mélange contient 0 % de composants dont la toxicité aiguë est inconnue.

**ETAmél (voie orale)** 2,500.00  
**ETAmél (voie cutanée)** 6,750.00  
**ETAmél** 14.45  
**(inhalation-poussières/brouillard)**  
**)**

**Informations sur les voies d'exposition probables**

**Inhalation** Nocif par inhalation.  
**Contact oculaire** En cas de contact oculaire, peut provoquer une irritation.  
**Contact avec la peau** Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.  
**Ingestion** Peut être nocif en cas d'ingestion.

**Symptômes** Irritation oculaire. Irritation cutanée. Les symptômes de réactions allergiques peuvent inclure éruption cutanée, démangeaisons, œdème, difficultés respiratoires, sensation de tintement dans les mains et les pieds, vertiges, évanouissements, douleurs poitrinaires, douleurs musculaires ou bouffées de chaleur.

**Corrosion cutanée/irritation cutanée** Aucune information disponible.  
**Lésions oculaires graves/irritation oculaire** Irritant pour les yeux.  
**Sensibilisation** Peut entraîner une sensibilisation par inhalation et par contact avec la peau.

---

**Effets mutagènes  
Cancérogénicité**

Substances qui doivent être considérées comme mutagènes pour l'Homme.  
Ce produit contient une ou plusieurs matières classées par le CIRC comme cancérogènes pour l'homme (Groupe I), cancérogènes probables pour l'homme (Groupe 2A) ou cancérogènes possibles pour l'homme (Groupe 2B).

Nom chimique	Union européenne	CIRC
Aldéhyde formique	Carc. 1B	1

**Toxicité pour la reproduction** Aucune information disponible.  
**STOT - exposition unique** Aucune information disponible.  
**STOT - exposition répétée** Aucune information disponible.  
**Danger par aspiration** Aucune information disponible.

**11.2. Informations sur d'autres dangers**

Aucune information disponible.

**SECTION 12 : Informations écologiques****12.1. Toxicité**

Nom chimique	Toxicité pour les algues	Toxicité pour les poissons	Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques
Aldéhyde formique	-	LC50 22.6 - 25.7 mg/L (Pimephales promelas) 96 h LC50 1510 µg/L (Lepomis macrochirus) 96 h LC50 23.2 - 29.7 mg/L (Pimephales promelas) 96 h LC50 0.032 - 0.226 mL/L (Oncorhynchus mykiss) 96 h LC50 100 - 136 mg/L (Oncorhynchus mykiss) 96 h LC50 41 mg/L (Brachydanio rerio) 96 h	EC50 11.3 - 18 mg/L (Daphnia magna) 48 h LC50 2 mg/L (Daphnia magna) 48 h

**Toxicité pour le milieu aquatique inconnue** 0% du mélange se compose de composants de dangers inconnus pour le milieu aquatique.

**12.2. Persistance et dégradabilité**

Aucune information disponible

**12.3. Potentiel de bioaccumulation****Bioaccumulation**

Nom chimique	Coefficient de partage octanol/eau
Aldéhyde formique	0.35

**Facteur de bioconcentration (BCF)** Aucune information disponible

**12.4. Mobilité dans le sol**

Aucune information disponible.

**12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Aucune information disponible.

**12.6. Propriétés perturbatrices endocriniennes**

Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé

#### 12.7. Autres effets néfastes

Aucune information disponible

### **SECTION 13 : Considérations relatives à l'élimination**

#### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

<b>Déchets de résidus / produits non utilisés</b>	Éliminer conformément aux réglementations locales.
<b>Emballages contaminés</b>	Emporter les récipients vides jusqu'à un site homologué de manipulation des déchets pour recyclage ou élimination.
<b>Autres informations</b>	Les codes de déchets doivent être assignés par l'utilisateur en fonction de l'application pour laquelle le produit a été utilisé.

### **SECTION 14 : Informations relatives au transport**

#### IMDG/IMO

14.1 Numéro ONU	Non réglementé
14.2 Nom d'expédition des Nations unies	Non réglementé
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	Non réglementé
14.4 Groupe d'emballage	Non réglementé
14.5 Dangers pour l'environnement	Aucun(e)
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Aucun(e)
14.7 Transport maritime en vrac selon les instruments de l'OMI	Non réglementé

#### ADR/RID

14.1 Numéro ONU	Non réglementé
14.2 Nom d'expédition des Nations unies	Non réglementé
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	Non réglementé
14.4 Groupe d'emballage	Non réglementé
14.5 Dangers pour l'environnement	Aucun(e)
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Aucun(e)

#### IATA

14.1 Numéro ONU	Non réglementé
14.2 Nom d'expédition des Nations unies	Non réglementé
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	Non réglementé
14.4 Groupe d'emballage	Non réglementé
14.5 Dangers pour l'environnement	Aucun(e)
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Aucun(e)

### **SECTION 15 : Informations réglementaires**

---



**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

**Enregistrement, évaluation et autorisation des substances chimiques (REACH)**

Ce produit ne contient pas de substances très préoccupantes.

**SEVESO -Information Directive**

Nom chimique	96/82/EC - Qualifying Quantities
Aldéhyde formique	5 tonne (Lower-tier) 50 tonne (Upper-tier)

**Inventaires Internationaux**

TSCA	Est conforme
DSL/NDSL	Est conforme
EINECS/ELINCS	Est conforme
ENCS	-
IECSC	Est conforme
KECL	Est conforme
PICCS	Est conforme
AICS (Australie)	Est conforme

**International inventories legend**

**TSCA** - Loi des États-Unis sur le contrôle des substances toxiques, section 8(b), inventaire  
**DSL/NDSL** - Liste canadienne des substances domestiques/Liste canadienne des substances non domestiques  
**EINECS/ELINCS** - Inventaire européen des substances chimiques commercialisées existantes /Liste européenne des substances chimiques modifiées  
**ENCS** - Liste japonaise des substances chimiques existantes et nouvelles  
**IECSC** - Inventaire chinois des substances chimiques existantes  
**KECL** - Liste coréenne des substances chimiques existantes et évaluées  
**PICCS** - Inventaire philippin des substances et produits chimiques  
**AICS** - Inventaire australien des substances chimiques (Australian Inventory of Chemical Substances)

**15.2. Évaluation de la sécurité chimique**

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été mise en œuvre pour cette substance

**SECTION 16 : Autres informations**

**Texte intégral des mentions H citées dans les sections 2 et 3**

H317 - Peut provoquer une allergie cutanée  
H341 - Susceptible d'induire des anomalies génétiques  
H350 - Peut provoquer le cancer

**Procédure de classification** Jugement expert et détermination de la force probante des données.  
**Date d'émission :** 24-oct.-2019  
**Date de révision :** 01-mai-2024

**Avis de non-responsabilité**

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont exactes dans l'état actuel de nos connaissances et de nos informations, à la date de publication. Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif pour assurer la sécurité de la manipulation, de l'utilisation, de la transformation, du stockage, du transport, de l'élimination et de la mise sur le marché de la substance, et ne sauraient être considérées comme une garantie ou une assurance-qualité. Les informations ne concernent que la matière spécifiquement décrite, et sont susceptibles d'être non valables si la matière est employée en combinaison avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, à moins que le contraire ne soit précisé dans le texte.